

*De l'écriture  
à l'édition*

-

**Comment  
« fabriquer »  
son livre**

Du même auteur :

*Titanic (Roman)*

*Le\_Rustre (Roman)*

*HDM, Histoire du Monde (Nouvelle)*

*De l'écriture à l'édition (guide)*

*De l'écriture  
à l'édition*

-

**Comment  
« fabriquer »  
son livre**

GUIDE

*Walter OZENNE*

Corinne OZENNE Éditions

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*Corinne OZENNE Éditions, Chateaufort sur Charente, dépôt légal 2011*

© 2011, Corinne OZENNE Éditions  
ISBN 978-2-9537844-4-2

## Préface / Avertissement

Lequel d'entre vous n'a jamais griffonné quelques mots sur une feuille ? Lequel parmi ceux-là n'a jamais rêvé de voir son livre « pour de vrai » dans une librairie ?

Moi je suis un matheux, tout fier de son bac C qui a disparu déjà depuis longtemps des lycées. Donc quand je me suis lancé dans le développement des écrits j'ai ouvert une porte sur un monde quasi inconnu.

Ce récit raconte simplement le chemin que j'ai effectué pour réaliser ce rêve de pousser mes textes jusqu'à l'étape finale : l'édition !

Vous aussi vous avez secrètement voulu concrétiser ? Alors, suivez-moi au travers de cette histoire qui en plus de vous décrire mon chemin va vous donner quelques conseils pour réussir le vôtre.

Ce livre ne constitue en aucune mesure « LA » solution pour réussir son édition.

Il retrace ma vue des choses, un décryptage du milieu littéraire au travers de ma lorgnette déformée. Il est juste le parcours d'un jeune auteur, celui que j'ai traversé entre le premier mot posé sur le papier (il y a presque 20 ans !) et mes livres en rayon d'un magasin.

Je vais vous délivrer les erreurs ainsi que les réussites de mon projet.

Vous trouverez donc ici des conseils en matière administrative, mais aussi et surtout en matière technique pour réussir son édition ou en tout état de cause la « moins mal réussir » possible.

Les techniques ou textes auxquels il est fait référence ne sont valables qu'au moment de la sortie de cet ouvrage : les textes réglementaires évoluant rapidement, je vous engage à consulter l'administration ou les sociétés compétentes pour mener à bien votre projet.

Par ailleurs, tous les logiciels cités dans cet ouvrage ne le sont qu'à titre d'exemple. Ces citations ne constituent en rien une recommandation à utiliser lesdits logiciels, mais décrivent les outils utilisés soit par l'éditeur de ce livre soit dans le monde de l'impression.

## Introduction

La première chose à savoir est primordiale et est la base de tout : mon texte vaut-il le coup d'être partagé ? Assurément la réponse est NON ! Les critiques sont unanimes là-dessus : votre vie privée on s'en moque sauf si :

- Vous êtes très connu ;
- Vous avez été enlevé par un troupeau de chèvres vengeresses ;
- Si vous avez gagné le jackpot à la loterie nationale (et là croyez-moi, fuyez en courant vous n'aurez pas qu'eux à vos trousses).

Bref quand vous aurez répondu la question qui conditionne tout, alors là seulement vous ouvrez les portes dévoilant une route longue, sinueuse aux obstacles dignes des plus beaux jeux télévisés de l'été !

Moi, j'écris depuis près de vingt ans. Comme beaucoup d'auteurs amateurs, mes textes je les gardais jalousement au fond d'un tiroir, bien caché. Et puis un jour, l'envie, le besoin de les faire lire est né. J'ai alors ouvert mon tiroir et proposé à des amis de jeter un œil à l'intérieur. Les avis positifs reçus m'ont donné l'envie de tenter ma chance auprès des éditeurs. Voilà le début de mon histoire, comment j'en suis arrivé là !

Vous avez fait comme moi et votre œuvre, l'encre de vos veines, a passé la terrible épreuve de la lecture sur des réseaux sociaux à la mode ou sur des blogs improbables et vous vous retrouvez

avec autant de remarques dithyrambiques faisant de vous à tour de rôle le nouvel Hugo ou Levy mais aussi le pire auteur de la terre dont les textes devraient par décence ne pas être exposés à l'œil humain.

Bienvenu dans la première phase dont rêve tout auteur, mais qui nous fait tous cauchemarder : L'AVIS INCONTOURNABLE DU LECTEUR ! Celui qui achètera, échangera ou piratera ce texte que vous avez mis des mois à mettre sur le papier !

Premièrement, prenez du recul : en même temps ce texte vous l'avez montré à qui ? À votre à ta famille qui déjà t'adorait quant à 4 ans tu urinait sur la table du salon en vociférant « we are the word » de Michael Jackson ?

Deuxièmement, les remarques chèrement acquises optionnellement à grand renfort de nom d'oiseau déjà disparu depuis longtemps, réjouis-toi en pensant qu'elles sont le fruit de gens qui ont déjà du mal à écrire « ça va » correctement : les illettrés ne comprennent pas les mots alors comment peuvent-ils imaginer que tous ces mots mis bout à bout peuvent conter une histoire vraie ou inventée ?

Donc, pour avoir un avis « éclairé », essayez de trouver un échantillon d'une dizaine de personnes qui aiment lire et qui auront assez de courage pour vous livrer sincèrement le fond de leur pensée : étonnamment, des contacts réguliers et assez anciens (non, trois semaines ce n'est pas ancien !) sur les sites sociaux (mais que l'on n'a jamais vu physiquement) sont de très bons testeurs.

Je vais vous livrer dans ces quelques pages les techniques qui m'ont permis d'aboutir à mon rêve : avoir MON livre dans les mains et voir des gens heureux à sa lecture.

# Chapitre 1 : structurer son livre

Avant même de se poser la question de l'édition ou non, il faut structurer son travail en amont. Cela permet le jour où l'on veut franchir le pas de ne pas avoir à tout refaire ou retaper et perdre ainsi un temps précieux.

## 1.1 Structuration des fichiers

Nous avons tous une manière différente de travailler : certains à la manière vieille école, plume papier et d'autre, la plupart de nos jours, sur ordinateur.

Nous avons tous une manière différente d'écrire : tout d'une traite et à suivre ou comme moi dans n'importe quel sens ! Le début, la fin et les chapitres-cadres et charnières qui trouveront leur place au fur et à mesure de l'avancée.

En matière de « rangement », il y a les psychorigides du fichier unique chrono-logique et les adeptes du « un chapitre », « un fichier » !

***! Sachez qu'en fin de chaîne, l'imprimeur aura besoin d'un fichier unique pour tout le texte !***

Sion, là non plus (en dehors du fichier final pour l'imprimeur), il n'y a pas de règle, la seule qui soit INCONTOURNABLE c'est : LA SAUVEGARDE.

Ne laissez jamais vos écrits sur un seul ordinateur, le risque de tout perdre est trop grand.

Pour s'y retrouver et ne rien risquer de perdre, une certaine discipline est nécessaire :

1- Nommer correctement les fichiers :

Le fichier unique recevra un nom qui vous parle, mais qui définit aussi le livre. La meilleure méthode est « initiales de l'auteur » suivi du « titre du livre » : *WO\_ecrit\_a\_edition.txt*

En cas de fichiers multiples, marquez-les dans un ordre chronologique qui leur permet d'être à la suite dans les explorateurs de fichier : *WO\_ecrit\_a\_edition\_ch1.txt*

Cette classification a pour but de ne pas avoir à fournir trois pages d'explications au prestataire éventuel qui aura à traiter vos fichiers pour fabriquer le fichier unique destiné à l'impression : son métier est de concevoir votre maquette, pas de lire votre livre !

Si vous êtes un malade de la conservation des différentes versions de vos fichiers et que la gestion des versions proposées par bon nombre d'éditeurs de textes vous rebute, la solution est simple : numérotez vos versions !

(*WO\_ecrit\_a\_edition\_ch1v1.txt*)

Ne vous fiez pas à la date des fichiers, certains logiciels implantent la date du jour dès que le fichier est ouvert et ceci même vous n'y faites aucune modification !

2- La duplication de fichier :

Votre disque dur est un élément mécanique qui peut survivre 10 ans, mais qui peut tout aussi bien vous abandonner sans aucun remords du jour au lendemain. La solution, la clef USB !

Ne travaillez jamais les fichiers sur ces clefs qui restent capricieuses, servez-vous-en de sauvegarde uniquement ou comme moyen de transfert d'un ordinateur à un autre. Cela

marche aussi avec les CDROM que l'on grave, mais cette solution est moins souple.

## **1.2 Quel logiciel ?**

### *1.2.1 Éditeur de texte*

Le choix du logiciel pour écrire importe peu. Utilisez simplement celui dont vous avez l'habitude et que vous maîtrisez. Sachez qu'en fin de compte, votre fichier sera transformé en fichier PDF afin d'être fourni aux imprimeurs.

Évitez cependant de fournir à vos prestataires des fichiers au format natif Microsoft Work® (extension .wps) ce format étant « propriétaire » c'est-à-dire très difficile à convertir avec un autre logiciel éditeur de texte sans perte de mise en page. Si vous êtes utilisateurs de Work, faites vos enregistrements à transmettre sous format Word (extension .doc) et le tour est joué.

Sachez qu'il existe aujourd'hui de nombreux logiciels gratuits qui permettent de faire un travail très satisfaisant. Parmi eux, on peut compter une suite très complète (éditeur texte, présentation, base de données, tableur) totalement libre de droits même en usage commercial :

La suite open office (<http://fr.openoffice.org>) qui a la particularité de pouvoir recevoir beaucoup d'extensions dont des dictionnaires mis à jour régulièrement et intégrant la réforme de 1990 de la langue française. Personnellement, le choix pour l'écriture s'est porté sur cette application.

### *1.2.2 Retouche photo*

Si vous souhaitez concevoir votre couverture, vous aurez besoin inévitablement de recourir à de la retouche photographique.

Tous les logiciels fonctionnent de la même manière : un fond et des calques que l'on vient superposer les uns sur les autres pour masquer, accentuer, coloriser ou ajouter une partie de l'image. Ce travail est difficile pour obtenir un résultat impeccable. Vous serez sûrement amenés à sous-traiter cette phase à des graphistes ou à un prestataire assurant votre mise en page et votre couverture.

Attention aux droits d'auteurs des photos et images prises sur internet : elles sont très rarement libres de droits et donc nécessitent une autorisation d'exploitation. Cela s'applique dès que la photo n'a pas été prise par l'auteur du livre. Sachez que vous êtes aussi dans l'obligation de demander l'autorisation dès qu'un visage est clairement identifiable sur une photo (principe universel du « droit à l'image ») et c'est encore plus vrai (j'adore cette expression qui ne veut rien dire !) en cas de mineur : l'autorisation écrite du tuteur légal est obligatoire.

***! Les éditeurs et en cas d'auto-édition, vos prestataires voudront une preuve des droits d'exploitation des images utilisées si elles sont fournies par vous !***

## **1.3 Quel type d'écriture**

### *1.3.1 La mise en page*

Si vous assurez la totalité de la mise en page vous-même, vous devrez respecter quelques règles de base :

- Évitez la multiplication des polices et les tailles ;
  - Aérez votre texte ;
  - Justifiez le texte ;
  - Paramétrez votre logiciel pour gérer les veuves et les orphelines (1 ligne seule en début ou fin de page) ;
  - Commencer les chapitres en page impair.

***! Fabriquez votre fichier en format A4 c'est sous cette forme que les éditeurs veulent les recevoir pour les étudier !***

### *1.3.2 La typo de base*

J'ai rencontré des déconvenues avec mon premier livre en matière de règles typographiques. Le côté positif c'est que les remarques permettent de s'améliorer. Le côté négatif c'est que vous passez pour une truffe en présentant un livre comme ça.

La langue française impose un certain nombre de règles notamment en manière typographique. Un texte à vocation d'impression littéraire doit respecter ces dernières.

Ainsi, la ponctuation simple (point, virgule) n'est jamais précédée d'un d'espace, mais est toujours suivie d'un. La ponctuation double (deux points, point virgule) est précédée d'un espace insécable (géré dans les paramètres des éditeurs de texte) et est suivie d'un espace. Les points d'exclamation et interrogation sont précédés d'un espace insécable et suivis d'un espace.

En langue française, les majuscules sont accentuées !

Vous trouverez sur internet la liste de toutes les combinaisons, mais dans ma grande mansuétude je vous livre les trois principales :

alt144 = É

alt212= È

alt183= À

Concernant les guillemets la forme française est « » et non " " (forme anglaise).

Pour les dialogues on utilise le demi-cadratin – (alt1050) et non le signe moins -

Il existe de nombreuses polices de caractères. L'usage veut que l'on utilise du courier new, arial ou times new roman, mais en fonction du texte, vous pouvez vous laisser aller à plus de fantaisie. Évitez cependant de multiplier les polices et en règle générale n'utilisez que des tailles allant de 10 à 12 points. Sachez aussi que certaines polices de caractère ne sont pas libres de droits.

***! Évitez les polices de caractère fantaisistes qui souvent sont illisibles ou qui ne comportent pas tous les caractères. Pensez aussi aux lecteurs qui ont des difficultés visuelles !***

### *1.3.3 Qu'ai-je écrit ?*

Au bout d'un certain temps, vient la grande question métaphysique hautement existentielle : mais au fait, j'ai fait quoi là ? Un roman, un essai, pire une nouvelle ? À moins que cela ne soit qu'un banal recueil. Et puis en plus c'est quoi ? Un récit, un conte, des poèmes ? Alors là, je nage !

Il existe moult versions pour donner une définition exacte à plaquer sur ces mots. Je vous en livre deux.

La première est issue du *Vocabulaire des études littéraires*, de Hachette :

*« récit centré en général autour d'un seul événement dont il étudie les répercussions psychologiques ; personnages peu nombreux, qui, à la différence du conte, ne sont pas des symboles ou des êtres irréels, mais possèdent une réalité psychologique : cependant, à la différence du roman, leur psychologie n'est pas étudiée tout entière, mais simplement sous un aspect fragmentaire. La nouvelle cherche à produire une impression de vie réelle. »*

Clair non ?

Les définitions suivantes sont issues du dictionnaire Larousse :

*roman, nom masculin (de roman 1) :*

Œuvre d'imagination constituée par un récit en prose d'une certaine longueur, dont l'intérêt est dans la narration d'aventures, l'étude de mœurs ou de caractères, l'analyse de sentiments ou de passions, la représentation du réel ou de diverses données objectives et subjectives ; genre littéraire regroupant les œuvres qui présentent ces caractéristiques

*nouvelle, nom féminin (italien novella) :*

La nouvelle se distingue du roman essentiellement par sa brièveté et par sa densité. De construction dramatique, elle présente des personnages dont la psychologie n'est étudiée que dans la mesure où ils réagissent à l'événement qui forme la trame du récit. Plus resserrée que le roman, la nouvelle jouit ainsi des lois de la contrainte.

*Essai :*

Le mot « essai » a beaucoup prêté à confusion dans l'histoire de la littérature : depuis Montaigne (*Essais*, 1580), ce terme sert à désigner des œuvres si diverses formellement et thématiquement qu'il est presque impossible de le circonscrire. Aujourd'hui, le mot *essai* sert encore à qualifier les genres les plus divers : mémoires, journaux, études critiques, réflexions politiques. Pour peu qu'un texte en prose présente un point de vue relativement personnel sur un sujet quelconque, on se croit autorisé à l'appeler « essai ».

*Conte, nom masculin (de conter) :*

Récit, en général assez court, de faits imaginaires.

*Poème, nom masculin (latin poema, -atis, du grec poiêma, -atos) :*

Ouvrage en vers, d'une certaine étendue ; poésie.

Poème à forme fixe, poème où le nombre des vers, le croisement des rimes, l'ordre général sont fixés par des règles.

*Recueil, nom masculin (de recueillir) :*

Ouvrage où sont réunis des écrits, des documents, des gravures, etc. : Recueil de lois

Donc en gros, la règle, c'est qu'il n'a pas de règle : un essai c'est un texte où l'on pose des choses concernant un sujet précis, mais dont on ne fait pas forcément le tour. La nouvelle c'est celle qui décrit un sujet précis, mais dont on ne souhaite pas développer le fond des choses ! Le roman c'est celui dans lequel on fait tout sur tout le monde et dans le sens que l'on veut . Bref le fourre-tout de la littérature.

## **Chapitre 2 : c'est décidé, j'édite !**

Vous avez pris la bonne décision, c'est décidé, vos livres, vous voulez les voir en rayon des librairies !

Le truc, c'est juste que ce n'est pas ça la décision ! Maintenant vous êtes dans la mouise, la vraie : parce que là, c'est par dizaine qu'il va en falloir en prendre des décisions !

Le projet d'éditer n'est pas à prendre à la légère et ne doit pas se conduire de manière impulsive.

Voici une petite liste non exhaustive des questions que votre choix induit :

- Qui je démarcherai ?
- Comment je protégerai mon œuvre ?
- Compte d'auteur ?
- Compte d'éditeur ?
- Auto-édition ?
- Que dois-je leur montrer ?
- Comment je dois le faire ?
- Quel format ?
- Quelles démarches administratives ?

Voilà, là, on fait moins le malin déjà.

### **2.1 Je démarcherai**

Donc, on est bien d'accord, c'est là que cela se complique.

Il va falloir dans un premier temps démarcher des éditeurs, mais qui, et comment ?

Avant tout, renseignez-vous sur la ligne éditoriale des gens que vous souhaitez approcher afin de vérifier que vos écrits entrent dans leur critère : inutile de contacter un éditeur de B.D. Si vous faites des romans policiers !

Avec internet aujourd'hui il est aisé d'avoir ce genre de renseignements.

Récupérez les courriels et les adresses postales.

Sachez que dans la plupart des cas, vous devrez envoyer par la poste un exemplaire de vos écrits : tirage papier format A4 recto simple !

## **2.2 Je protège**

Avant tout envoi, je vous conseille de protéger votre œuvre.

Le Code de la propriété intellectuelle est clair : dès qu'une œuvre intellectuelle est créée, elle est protégée.

La seule difficulté est alors de prouver que le texte a bien été commis par vous ! (eh oui, un auteur commet un livre, comme un délit, rire).

La manière la plus simple (recommandée par la Bibliothèque Nationale de France, B.N.F.) est la suivante :

Graver un CDROM avec tous vos fichiers, le mettre dans une pochette que l'on scelle ; mettre le tout dans une enveloppe que l'on s'envoie à soi-même en recommandé avec accusé de réception (bon vous passez pour un extra terrestre au guichet de La Poste, mais ce n'est pas grave !). Lorsque vous recevez le recommandé, surtout,

**NE PAS L'OUVRIR**

Le conserver tel quel avec la preuve de dépôt jusqu'au jour maudit où vous auriez à justifier que ce texte best-seller a bien été écrit par vos petites mimines.

### **2.3 Compte d'auteur / d'éditeur / auto-édition**

Nous voici dans le cœur du choix « dylemnique » de tout auteur, ou plutôt non : nous voici devant le fait accompli que bien souvent, nous pauvres auteurs illustrement inconnus subissons. Bref on choisit le type de contrat pour nous !

Pour résumer sérieusement, il existe réellement deux types de contrat : le contrat à compte d'éditeur et le contrat à compte d'auteur.

*Le contrat à compte d'éditeur* est simple :

La maison d'édition vous signe, s'occupe de toute la fabrication du livre à ses frais (couverture, mise en page, impression, référencement et distribution) et vous verse environ 8% du prix HT de chaque livre vendu en droit d'auteur. Ce genre de contrat est proposé par les grandes maisons d'édition.

Avantage :

Tout bénéfique pour vous, il ne vous reste qu'à gérer les interviews et dédicaces. L'éditeur à tout intérêt à ce que votre livre se vende, car il a engagé plus ou moins de finance en vous éditant.

Inconvénient :

La maison d'édition prend tous les risques, donc est frileuse à signer un illustre inconnu. Donc la chance de réussite pour vous d'avoir un tel contrat entre 0 et 1% (bon je suis peut-être même encore au-dessus de la vérité, rire).

La fiscalité :

Tous les auteurs publiés par un éditeur traditionnel versent à l'AGESSA (caisse des écrivains) des cotisations sur leurs droits d'auteur qu'ils aient ou non une sécurité sociale ailleurs. L'auteur

perçoit ses "droits d'auteur", déduction faite de ces cotisations sociales. Il déclarera ses revenus d'auteur dans la partie "traitements et salaires" de sa feuille d'impôt et bénéficiera des déductions comme n'importe quel salarié.

Attention, les droits qui vous seront versés, le seront toujours selon le calcul suivant :

- Calcul effectué sur le prix HT réel de vente du livre (et non pas sur le prix TTC public !)
- Vous toucherez vos droits déduits des montants des cotisations assurance maladie

Les précomptes (similaires aux fiches de paye d'un salarié) indiquent les revenus bruts déclarés et la déduction en droits d'auteur nets après le calcul des cotisations forfaitaires obligatoires :

Assurance maladie : 0,85 %

CSG : 7,50 % (effectué sur 97 % des revenus)

CRDS : 0,50 %. (effectué sur 97 % des revenus)

*Le contrat à compte d'auteur est aussi simple :*

La maison d'édition vous signe, s'occupe de toute la fabrication du livre, vous facture le maquettage (environ 2 500 à 3 000 €) et vous verse environ 20 % de rétrocession de bénéfices (ce ne sont pas des droits d'auteurs, ce sont des participations aux bénéfices !!). Vous venez de signer avec un prestataire de service.

Avantage :

Vous avez franchi le pas du monde de l'édition, vos livres sont en vente. Vous avez de grandes chances d'être signé.

Inconvénient :

L'éditeur se moque que vous vendiez ou pas puisque votre facture couvre largement ses frais. N'attendez donc pas en règle générale de grands démarchages de leur part pour vendre vos livres.

La fiscalité :

L'auteur retire de la vente de ses ouvrages des bénéfices. Il est donc assujéti à l'impôt sur les bénéfices. Ce n'est plus la case "traitements et salaires" qu'il devra compléter, mais celle des Bénéfices Non Commerciaux (BNC). La déclaration doit être produite dès le premier euro encaissé.

***! Dans tous les cas, la réédition de votre compte (bilan de vos droits d'auteur ou participations aux bénéfices) est calculée une à deux fois par an !***

Déçu des propositions qui vous sont faites ou simplement sans réponse, vous pouvez aussi décider de vous éditer vous-même.

*L'auto-édition est aussi simple :*

Vous montez, imprimez et distribuez vos livres.

Avantage :

Vous êtes entré dans le cercle des gens édités. Vous savez où passe votre argent, les bêtises faites sont les vôtres.

Inconvénient :

Il faut financer des prestations si vous ne savez pas faire de maquettage, il faut financer l'impression, il faut assurer les démarches de déclaration et de distribution seul.

Certains salons ne veulent que des éditeurs en exposants et vous refuseront (ne me demandez pas pourquoi, c'est comme ça !)

La fiscalité :

Vous déclarez des Bénéfices Non Commerciaux (BNC). L'auteur qui n'exerce pas d'autre activité, devra prendre le statut de travailleur indépendant. C'est-à-dire tenir une comptabilité et cotiser à plusieurs caisses en tant que travailleur indépendant. Aujourd'hui, le statut « auto entreprise » semble le mieux adapté pour ce genre de chose.

## **Chapitre 3 : J'édite tout seul comme un grand**

### **3.1 Je prends le statut d'auto-entreprise pour m'auto-éditer**

N'ayant eu que des propositions à contrat d'auteur, donc pas de véritable contrat au sens de l'industrie du livre, je me suis dit que je n'avais pas plus à perdre (en tout cas financièrement !) à éditer mes livres tout seul comme un grand.

Oui mais voilà, étant fonctionnaire, je ne peux pas monter de société à mon nom (il faut l'accord de l'employeur et en cas de réponse positive, vous avez un an pour choisir entre votre statut de la fonction publique et celle d'entrepreneur).

Après concertations, nous avons alors tout simplement pris la décision, mon épouse et moi, qu'elle deviendrait mon éditeur.

Elle a alors créé une maison d'édition et j'ai signé un contrat à compte d'éditeur avec elle.

Après plusieurs jours de recherche, nous avons opté pour le statut d'auto-entrepreneur. Si vous souhaitez vous éditer, les démarches sont les mêmes.

Tous les renseignements et démarches doivent se faire depuis le site web dédié :

<http://www.lautoentrepreneur.fr/>

Ce site est une mine d'or et vous permet de tout savoir et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ce statut n'est pas le seul existant et ne répondra pas forcément à vos besoins. Je vous le décris, car c'est celui qui a été retenu par mon editrice (rire).

Vous devrez, en qualité d'auteur, vous déclarer à l'AGESSA qui est la caisse de retraite des auteurs et ceci même si vous êtes déjà affilié à une autre caisse.

Vérifiez toutes les informations sur le site :

<http://ageffa.org>

Je peux néanmoins vous faire un petit résumé rapide (ayant moi-même été obligé de me « farcir » tout pour comprendre !).

Le principe de l'affiliation repose sur la déclaration obligatoire par l'auteur à l'AGESSA des sommes perçues sur lesquelles seront calculées les cotisations retraite. Ces points ainsi accumulés viendront s'ajouter aux points acquis tout au long de votre carrière professionnelle (si vous avez une autre activité).

Lorsque l'auteur désirera faire valoir ses droits à la retraite, il pourra néanmoins continuer à écrire, être publié, rémunéré en droits d'auteur et à ce titre, de même qu'un retraité peut cumuler sa retraite avec une activité salariée, il continuera aussi d'être appelé à cotiser sans que sa pension en soit bonifiée.

Pour l'auteur qui bénéficie de l'assurance maladie via l'AGESSA, sa couverture au régime général devient identique à celle d'un travailleur salarié. Il dépend alors du centre de sécurité sociale de son domicile qui lui délivrera son attestation d'immatriculation.

En matière de comptabilité du statut auto-entreprise, les démarches sont aussi simplifiées puisque vous n'avez que trois réelles obligations :

- Tenir un livre de compte qui reprend les recettes et les dépenses sur lequel seront notés les numéros de factures (clients et fournisseurs) ;
- Numéroté les factures de ventes avec des numéros qui se suivent sans interruption ;
- Répertorier toutes les factures d'achat.

La fiscalité est relativement simple :

L'intérêt de ce nouveau statut est de vous permettre de payer tous les mois (ou 3 mois) vos charges sociales et fiscales suivant un forfait. La base sur laquelle sera calculé le montant des cotisations est le chiffre d'affaires, c'est-à-dire le montant total des ventes.

Pour les activités de commerce, ce qui est votre cas (vente de livre) : si votre chiffre d'affaires annuel est inférieur à 80 000 € vous payerez 12 % aux organismes sociaux et 1 % aux impôts.

## **3.2 Les démarches pour vendre**

### *3.2.1 Cas général*

Sur le livre doivent être apposées un certain nombre d'informations légales.

Ainsi on doit retrouver en dernière page du livre : son ISBN, la date de dépôt légal, le nom de l'éditeur (en l'occurrence vous !) et le nom de l'imprimeur.

Cela peut donner une page qui ressemble à cela :

Cet ouvrage a été imprimé en France par  
« imprimeur »

À « lieu »  
mois année

Composé et édité par « Nom prénom »

dépôt Légal: mois année  
ISBN 978-21234567-8-9

Dans le  
cas  
d'une  
œuvre  
destinée  
à la

jeunesse, vous devrez mentionner en plus la loi n° 49.956 du 6 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse.

#### - L'identification du livre

Quand vous décidez de faire imprimer un livre à des fins de vente, il est nécessaire de lui attribuer un I.S.B.N. (International Standard Book Number ou numéro international normalisé du livre) : 13 chiffres séparés de tirets.

De plus, chaque marchandise en vente, et ceci quelque soit son type, est référencée par un code unique, l'E.A.N. (European Article Numbering). C'est ce numéro qui vous permettra de générer le code-barre que l'on trouve au dos de tous les livres vendus. Ce numéro est aujourd'hui composé de 13 chiffres et est unique.

En ce qui concerne les livres, l'EAN est le même que l'ISBN (les tirets en moins).

Vous pouvez obtenir vos ISBN auprès de l'AFNIL. La démarche est gratuite et la demande se fait directement via leur site internet.

<http://www.afnil.org>

- Le dépôt légal :

Le dépôt du manuscrit avant publication est une démarche professionnelle qui s'avère très importante en cas de vol ou de plagiat, très fréquent dans le monde littéraire.

Par ailleurs, nombre d'entre vous (et moi !) proposent sur internet tout ou partie de leurs textes : je ne peux donc que vous conseiller d'apposer sur vos blogs ou autre publication internet, mais aussi sur votre livre la mention suivante :

*« Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).*

*Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »*

Lorsque vous vendez un livre, vous avez obligation de le déposer légalement à la B.N.F. (Bibliothèque Nationale de France). Ce dépôt consiste simplement en l'envoi de livre (le nombre est déterminé par votre tirage) à la BNF.

Toutes les informations et formulaires sont disponibles sur le site :

<http://www.bnf.fr>

Je vous conseille, avant de lancer vos impressions de commencer à démarcher vos futurs points de vente : cela vous permettra d'affiner au mieux la quantité que vous allez tirer.

Sachez que dans la plupart des cas, les revendeurs ne vous proposeront que du dépôt vente : vous déposez vos livres, ils les mettent en rayon, et vous payent les livres que s'ils en vendent. Soyez modeste pour un premier tirage. Un tirage à 300 exemplaires est déjà conséquent lorsqu'on est un illustre inconnu !

### *3.2.2 Particularité du statut auto-entreprise*

Je vous donne quelques petites astuces concernant la partie vente de livre avec ce statut.

Doivent figurer sur tous vos documents (devis, facture, bon de commande...) un certain nombre d'informations légales.

On doit donc trouver au bas de vos documents :

« dispensé d'immatriculation en application de l'article L 123-1-1 du Code de commerce »

« TVA. non applicable, art. 293 B du CGI »

### **3.3 Le matériel nécessaire**

Le matériel nécessaire pour débiter est relativement basique. Cependant, si vous voulez réaliser des livres qui « ont de la gueule » et ne pas passer pour un amateur vous aurez besoin soit de vous équiper de logiciels spécifiques, soit de faire appel à un prestataire à qui vous déléguerez certaines tâches complexes

(mise en page avec des règles typographique imprimeur, couvertures...)

Pour débiter, un ordinateur avec éditeur de texte, et logiciel de retouche photo est le strict minimum.

Le monde de l'imprimerie travaille principalement avec des logiciels tels que Adobe Photoshop® pour la retouche d'image, Adobe InDesign® ou Quark XPress® pour la pagination et Adobe Acrobat® pour les fichiers « montés » à lancer à l'impression.

Il existe d'autres produits, mais les professionnels utilisent majoritairement ceux-là.

En règle générale, ces logiciels professionnels sont hors de votre bourse de « simple auteur » car avoisinent tous les 1 000 € unitaires. De plus, ils peuvent être assez complexes à utiliser et si vous n'êtes pas de la partie, vous ne rentabiliserez pas correctement l'investissement dans ses logiciels. Il existe aujourd'hui sur internet des logiciels de retouche photo et de pagination gratuits : la seule chose à vérifier est qu'ils puissent enregistrer des fichiers en quadrichromie (CMYB ou CMJN).

Personnellement j'utilise Paint.Net® et Scribus® qui me permettent de générer des fichiers image et pdf de bonne qualité sans égaler le niveau des logiciels professionnels, mais suffisante pour de l'impression numérique ou de teste sur mon imprimante laser.

Je vous conseille en plus de vous équiper un logiciel de gestion avec gestion de stock même si cela n'est pas une obligation. Il est en revanche difficile de s'en passer pour tenir à jour son fichier client, ces commandes, et tout le reste. Il existe plusieurs logiciels gratuits permettant de faire cela.

Personnellement, j'apprécie particulièrement DOLIBARR que mon épouse a retenu pour gérer sa société, un logiciel gratuit

mais il existe beaucoup de solutions disponibles, gratuites ou payantes.

Vous aurez besoin aussi de faire quelques impressions. Souvent le choix se porte sur des imprimantes jet d'encre : erreur ! Les consommables sont hors de prix et en règle générale, au bout de deux changements de cartouches, vous aurez déjà atteint le prix d'achat de votre matériel. De plus en cas de tableaux (lignes) ou d'aplats ou de logo vous serez vite confrontés aux désagréments suivant : le papier gondole, les petits dessins ne sont pas nets, les cartouches se vident à une vitesse vertigineuse.

Je vous préconise donc une imprimante laser d'autant plus qu'on trouve aujourd'hui des produits à des prix très raisonnables (parfois à peine plus cher qu'une jet d'encre !), d'une qualité et d'un débit suffisant pour le genre de prestations dont vous aurez besoin.

Le coût des consommables est sans rapport avec les jets d'encre. Vos résultats seront sans commune mesure. Vous n'hésitez même plus à imprimer votre livre entier pour la vérification du texte (ce qui est toujours plus facile qu'à l'écran !).

– Petit conseil en passant : utilisez l'option « impression livret » de votre imprimante, vous obtiendrez un petit livre de vos textes bien plus pratique à corriger et bien plus économe en papier ! –

### **3.4 Ma couverture**

Maintenant que vous êtes votre propre producteur, vous devez réfléchir à ce que les gens vont voir en premier de votre livre : la couverture.

Celle-ci est composée de trois parties : la couverture (la face), le dos (la tranche) et la quatrième de couverture (le dos du livre).

Soit vous sous-traitez cette composition soit vous décidez de la réaliser vous-même. Dans ce cas, vous devez savoir deux ou trois choses.

Pour l'imprimeur, votre fichier devra être réalisé en un seul fichier en format informatique .PDF et être en quadrichromie s'il contient de la couleur (CMYK ou CMJN). Les fichiers couleur au format RVB (RGB en anglais) sont à bannir.

Lorsque vous concevez votre couverture, vous devez prendre en compte le fond perdu et la taille du dos. Le fond perdu c'est un dépassement de 3 mm de chaque côté prévu comme marge d'erreur pour le découpage de la couverture en imprimerie : si vous mettez votre fond de couleur jusqu'au bord de votre couverture, vous prenez le risque que lors du découpage il y ait du blanc au bord de votre livre. En faisant dépasser votre fond de 3 mm, le découpage se fera obligatoirement sur une partie colorée.

La difficulté lors de la réalisation de sa couverture est le plus souvent le calcul de la taille du dos. En effet, celle-ci dépend du nombre de pages de votre livre, mais aussi du type de papier qui sera utilisé pour l'imprimer.

Votre imprimeur (local ou sur internet) pourra soit vous donner cette information soit mettre à disposition en ligne des moyens de le calculer.

Vous trouverez ci-dessous une formule donnant un résultat approximatif, mais assez précis pour permettre de travailler :

Papier mat :  $1,1 \times \text{grammage} \times \text{nb feuilles} / 10000 = \text{en cm}$

Papier offset :  $1,3 \times \text{grammage} \times \text{nb feuilles} / 10000 = \text{en cm}$

Sur la quatrième de couverture on devra trouver au minimum le prix TTC du livre et le code-barre d'identification du livre.

Afin de faire « une 4e de couv » attrayante, je vous conseille d'y mettre un descriptif de l'auteur (avec ou sans photo cela dépend des goûts de chacun) ainsi qu'un résumé du livre. Le but est d'attiser la curiosité du lecteur.

### **3.5 Vos documents**

Pour gérer vos échanges au nom de votre société, il vous faudra un certain nombre de documents types.

La liste minimale est :

- Formulaire devis ;
- Formulaire bon commande ;
- Formulaire livraison ;
- Formulaire bon de dépôt (pour les ouvrages que vous laissez en dépôt /vente) ;
- Formulaire facture.

Le principe de base de ces documents est le suivant (document en statut auto-entreprise) :

Logo

Bon de Réservation  
Réf. :

Date réservation :

Envoyeur :

Nom  
Adresse

Email  
Web:

Client :

--

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Montants exprimés en Euros	
				Réduc.	Total HT
LIVRE 1 : Format A5, 300 pages	0%				
	0%				
	0%				

\* TVA non applicable art.293B du CGI

Conditions de règlement : A réception de facture

Total HT	
Total TVA 0%	0,00
Total TTC	

Signatures :

Le fournisseur :

Nom

Le client :

*Faire précéder de la mention « bon pour accord »*

Les logiciels de comptabilité vous proposent des documents types sur lesquels il vous restera juste à apposer vos coordonnées, logo et mentions spécifiques.

Si vous n'en utilisez pas, il est aisé de concevoir ce type de documents à partir d'un éditeur de texte.

Vous aurez aussi besoin pour gérer votre image (ce n'est pas tout d'écrire, il faut savoir se vendre !) de documents à portée plus commerciale et publicitaire.

Il vous faudra donc avoir la collection suivante dans vos tiroirs :

- Carte visite ;
- Logo ;
- Document publicitaire ;
- Fiche de livre (descriptif complet à destination des revendeurs) ;
- Communiqué presse.

Vous pouvez trouver sur internet beaucoup de solutions pour fabriquer ou faire fabriquer ce genre de documents.

Alors, me direz-vous (en tout cas si vous êtes curieux !) à quoi vont donc me servir tous ces documents ?

Je vous fais grâce du pourquoi d'une carte de visite et d'un logo pour vous représenter ; je vais plus m'attarder sur les autres documents.

Le document publicitaire :

Il est à usage du grand public. On doit retrouver dessus vos œuvres décrites brièvement (mais d'une manière à donner envie) ainsi que le moyen de se procurer votre ouvrage. Le format, l'habillage et le graphisme sont très ouverts, mais il y a néanmoins quelques règles de base à respecter : évitez de

multiplier les couleurs (sauf les photo ! Rire) et les polices de caractère. Évitez aussi les formats trop grands ou trop petits, optez pour un format de base A6 ou A5 avec lesquels vous pourrez jouer sur des variantes de taille.

La fiche du livre :

Ce document est destiné aux professionnels de la distribution et de la vente. Vous devez mettre dedans toutes les indications qui vont permettre à un vendeur de choisir votre livre et de savoir ce qu'il contient. Ce document est en quelque sorte la fiche d'état civil de votre livre : on doit donc y retrouver l'auteur, le titre, le format, le nombre de pages, le poids, le prix, l'ISBN.

Ce document doit reprendre aussi un bref descriptif de l'auteur (avec photo c'est toujours un plus), un résumé de votre livre, et pourquoi pas les premiers paragraphes de l'histoire. La difficulté de ce document est d'avoir un descriptif complet tout en restant concis et clair : le document doit tenir sur une feuille A4 recto.

Le communiqué de presse :

Ce document est aussi important, car il va vous permettre de faire savoir que vous existez. Ne négligez jamais la presse et la presse locale en particulier. Les journalistes locaux de presse écrite (principalement) sont toujours intéressés par les nouveautés. Ce document va donc être rédigé dans l'optique de les informer. Il doit être clair, précis, sur un sujet précis (votre livre) et donner envie au journaliste de vous contacter pour en savoir plus. Il doit faire 2 à 3 pages maximum.

Vous pouvez aussi monter un dossier de presse, document plus complet qui va permettre au journaliste d'écrire « son papier ». C'est le document que vous pouvez lui remettre le jour de votre interview ou lui envoyer en mail lors de votre premier contact.

Vous trouverez sur internet des descriptifs complets sur ce que doivent contenir ces deux documents plus particuliers qui répondent à des impératifs précis.

Un aparté sur les objets publicitaires.

Concernant ce type de produits, le choix est vaste. Faut-il en faire ou non ? La seule chose à respecter est de rester dans le bon goût et dans quelque chose qui a rapport avec votre produit. Dans le cas d'un livre, le stylo pour un présent « conséquent » est faisable, mais je vous conseille de rester simplement dans le domaine du marque-page à l'effigie de votre livre que vous offrirez à vos lecteurs.

Tout reste possible, mais sachez que tout est une question de rapport entre le cout de l'objet et le retour du cadeau fait (oui je sais, on n'est plus dans l'écriture, mais purement dans du commerce, notion que vous devez intégrer dès que vous vendez vos livres).

### **3.6 Déterminer mon prix de vente**

Il faut savoir qu'en matière de livre, il existe une Loi (dite Loi Lang du 10 aout 1981) qui stipule que c'est l'éditeur qui choisit le prix de vente au public du livre. Le seul droit des distributeurs est d'appliquer une remise de 5 % pour les nouveautés.

Les prix public qui sont pratiqués en dessous ne sont possibles que lorsqu'un distributeur achète un lot de livres qui ne sont plus publiés (achat de lots d'invendus auprès d'un éditeur).

Votre prix de vente devra intégrer un certain nombre de critères :

- Les taxes et impôts liés aux ventes ;
- Cout d'impression ;
- Prise en compte des réductions faites aux distributeurs ;
- Le niveau de marge que vous souhaitez.

Il va donc falloir vous positionner sur votre statut pour savoir combien de taxes vous devrez payer sur la vente d'un livre.

En cas d'auto-entreprise, prenez pour ordre de grandeur :

- impôts et taxes : 12 % ;
- AGESEA : 0,85 % calculé sur 100 % du prix + 8 % calculé sur 97 % (pour simplifier et être en fourchette haute vous pouvez prendre 8,85 %) ;

Il faut prendre en compte que pour distribuer votre livre, vous devrez faire une concession sur le prix : la règle dans le monde du livre est de faire une réduction de 33 % aux distributeurs. Oui vous avez bien vu !

Un livre qui a un prix public de 10 € vous sera acheté par les librairies et autres magasins à 6,70 €.

Reprenons ce livre que l'on projette de mettre en vente 10 €.

Le livre nous coûtera :

1,30 € de taxes et impôts + 0,88 € d'AGESEA soit 2,18 € de taxes incompressibles.

Si un libraire me l'achète 6,70 € cela laisse 4,52 € pour l'impression et ma marge !

Si nous prenons le problème dans l'autre sens, un livre qui me coûte par exemple 3,55 € à imprimer (roman format A5 d'une quarantaine de pages), devra être mis à un prix minimal public d'environ 7 € pour pouvoir être vendu en librairie. À ce prix-là vous ne retirez qu'à peine 50 centimes de bénéfice sur chaque livre !

Bien sûr, si vous vendez en direct vous tirerez presque 3,80 € de bénéfice de ce même livre, mais comment vendre sans passer par des gens dont c'est le métier ?

Il est toujours possible de tenter de négocier le niveau de la remise que vous devrez faire, mais ôtez-vous de la tête d'obtenir mieux que 20 à 25 % (déjà dur à obtenir en fonction des magasins que l'on démarché).

Votre marge :

Vous pouvez fixer votre marge au taux que vous voulez, mais il faut cependant rester dans une limite raisonnable. Le risque de la gourmandise peut tout simplement conduire à vendre un livre trop cher ; et qui dit trop cher, dit pas de vente !

Quid du livre numérique ?

Vous pouvez décider de mettre à disposition votre ouvrage aussi en format numérique. Sachez juste que si vous le vendez, il doit répondre aux mêmes règles que sa version papier tant au niveau « construction » qu'au niveau « taxes ».

Ne sous-estimez donc pas le prix de vente de votre version numérique dite « ebook ».

Pour le côté technique, les tablettes numériques, smartphones ou autres ordinateurs portables utilisent des lecteurs spécifiques pour visionner les ebook. Vos fichiers devront donc être soit des fichiers .PDF ou des fichiers .epub. Les premiers sont plus faciles à fabriquer que les seconds notamment lorsque votre ouvrage comporte des images.

Conclusion : le prix de vente de votre livre n'est pas un élément à prendre à la légère et doit être le fruit d'une réflexion globale.

### **3.7 Mon livre est imprimé ! Que dois-je faire ?**

Alors ce coup-là, vous avez avancé ! Vous avez votre livre entre les mains.

C'est bien beau tout ça, mais maintenant, qu'allez-vous en faire ? Passée l'émotion du déballage du premier carton, comment faire pour que ce joli stock ne serve pas juste à caler la vieille armoire normande bancale ou à décorer votre salon d'un mobilier en carton dernière tendance ?

#### *3.7.1 Démarches administratives*

Alors votre livre est prêt à être vendu. Pour cela il vous reste encore quelques formalités à accomplir :

- Déclarer votre livre à la BNF, le dépôt légal ;
- Référencer votre dans les bases de données nationales qu'utilisent les libraires pour commander les livres.

Le référencement se fait dans deux grosses bases nationales : ELECTRE et DILICOM. Vous trouverez leurs coordonnées facilement sur internet.

Les procédures y sont décrites et sont relativement simples : pour ELECTRE il suffit de leur envoyer un exemplaire du livre et pour DILICOM d'ouvrir un compte et de remplir les informations sur le livre.

#### *3.7.2 Le site internet*

Si vous souhaitez vous occuper un peu de votre distribution, vous serez amené à faire un site internet. Il existe deux styles de site : le site web de présentation et le site de web de vente avec ou sans paiement.

Le premier vous servira de publicité et pourra reprendre le moyen d'acheter votre livre (où le commander, qui contacter...).

Le second permet d'acheter directement les livres depuis le site. Ce genre de site est plus complexe à fabriquer, car nécessite la mise en place de bases de données, de système de paiement entre autres.

Pour information, le site de l'éditeur de ce livre a été fabriqué au moyen de Joomla®, logiciel gratuit permettant de créer des sites internet. Une « couche » logiciel supplémentaire, gratuite elle aussi, nommée VirtueMart® permet de gérer toute la partie boutique de vente du site.

Ces logiciels ne sont pas les seuls, il existe plusieurs produits permettant d'obtenir la même finalité.

La mise en place de ce type de logiciel C.M.S. (Content Management System ou système de gestion de contenu) n'est pas toujours aisée, mais reste néanmoins réalisable dès que l'on a quelques connaissances informatiques. Ils nécessitent entre autres la mise en place de bases de données chez votre fournisseur d'accès internet (où chez la société qui vous louera un espace serveur pour héberger votre site).

Des prestataires sachant réaliser ce genre de service ainsi que l'entretien de votre site sont de plus en plus nombreux sur le marché. La seule condition avant d'externaliser votre site internet est de regarder la facilité pour vous à le mettre à jour depuis chez vous.

Dans les deux cas (site publicitaire ou site boutique), vous devrez construire une page avec vos conditions générales de vente : ce document reprend en outre qui vous êtes, les conditions de vente, de retour, de port.

Une étape très importante à ne pas négliger est de déclarer ses bases de données à la C.N.I.L. (Commission Nationale de

l'Informatique et des Libertés) car vous allez détenir, dès que vous expédiez des ouvrages, des informations d'ordre privé sur des gens : nom, adresse, courriel, téléphone...

Cette déclaration se fait via le site internet :

<http://www.cnil.fr>

### *3.7.3 L'expédition*

L'expédition comporte deux volets : l'emballage et le cout des frais de port.

Ne négligez pas l'emballage de vos livres en cas d'expédition : il n'y a rien de plus déplaisant quand on est client de recevoir un livre déjà corné !

Il existe aujourd'hui de belles enveloppes à bulles parfaites pour ce genre d'envoi.

Les frais de port sont un élément parfois déterminant pour un client : ils ne doivent pas être trop élevés, mais doivent assurer une sécurité de réception.

Plusieurs prestataires sont possibles, mais La Poste reste néanmoins un incontournable, surtout lors de « petits » envois.

Lorsque vous calculez vos frais, prenez tout en compte : le coût de l'enveloppe ou du carton et de l'affranchissement. Parfois des solutions « toutes prêtes » style enveloppe pré-timbrées sont des options moins onéreuses que la somme des deux précédents.

Faites vos calculs avec plusieurs types d'envoi : courrier suivi, colis suivi, un livre, plusieurs livres...

Tout cela va vous permettre de définir les frais de port en fonction du nombre de livres commandés : le client doit toujours savoir combien il va payer de ports.

## Chapitre 4 – Un peu de vocabulaire

Le monde littéraire, de l'édition et de l'imprimerie, comme tous les mondes, utilise un vocabulaire particulier.

Je vous donne ici quelques termes qui vous permettront de comprendre le langage de vos interlocuteurs.

Bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive, mais le but de ce livre n'est pas d'être un dictionnaire sur le monde de l'édition.

Les définitions données sont celles que j'ai obtenues au cours de mes nombreuses recherches et explications d'un imprimeur.

### A

**APLAT** : valeur maximale d'une surface imprimée en noir ou en une seule couleur.

**ASSEMBLAGE** : principe de réunion de feuilles ou de cahiers d'un ouvrage, par superposition

### B

**B.A.T.** : Bon à Tirer, dernière épreuve de contrôle soumise au client pour acceptation.

**BICROMIE** : Traitement d'une photo en deux tons ou procédé d'impression en deux couleurs.

**BROCHAGE** : façonnage de plusieurs cahiers pour les réunir et obtenir une brochure sous couverture papier.

### C

**CAHIER** : groupe de pages (4, 8, 12...) imprimées simultanément sur une grande feuille destinée à être pliée pour réaliser une brochure. Les cahiers peuvent être superposés (empilés) ou insérés les uns dans les autres (encartés).

**CMYK** : les 4 couleurs primaires en imprimerie : Cyan (bleu),

Magenta (rouge), Yellow (jaune), black (noir), CMJN en français : Cyan, Magenta, Jaune Noir.

COUCHE : papier qui a subi un traitement de surface lui donnant un bon lissé. Il peut être mat, satiné ou brillant.

## D

DOS : côté pli d'un cahier, côté charnière d'un livre

DOS CARRE COLLE : procédé de reliure souple dans lequel les cahiers sont assemblés et collés dans le dos à la couverture.

DOS CARRE COUSU COLLE : procédé de reliure par couture des cahiers puis par collage dans le dos de la couverture.

## E

ÉPREUVE : prototype préfigurant le produit fini.

ERRATUM : correction d'un texte sur un encart volant joint à un document imprimé.

EXÉCUTION : réalisation du document définitif d'après la création. Maquette définitive.

## F

FAÇONNAGE : dernière opération qui, par pliage, découpe, assemblage, encartage, piquûre, couture, reliure, etc., donne livre sa forme définitive.

FEUILLET : un feuillet représente 2 pages, soit 2 faces - le recto et le verso.

FICHER : ensemble des données numériques enregistrées sur un support informatique qui peut être traité par ordinateur.

FLASHAGE : opération qui consiste à réaliser des films ou des plaques d'après un fichier.

FOLIO : numéro de la page.

FOND (petit) : marge intérieure du livre.

FOND (grand) : marge extérieure du livre.

FOND PERDU : impression sans marge d'une illustration qui sera rognée lors du façonnage (fond perdu minimum 3 mm).

FORMAT A LA FRANÇAISE : format dont la plus grande

dimension est la hauteur (portrait).

**FORMAT A L'ITALIENNE** : format dont la plus grande dimension est la largeur (paysage).

## G

**GRAIN** : rugosité de la surface d'un papier.

**GRAMMAGE** : poids d'une feuille gramme au mètre carré.

## H

**HIRONDELLE** : traits de coupe (repère ou croix de repérage), imprimés dans la marge permettant de repérer les différents films.

**HOMOTHÉTIE** : format proportionnel à un autre, en réduction ou en agrandissement.

## I

**IMPOSITION** : positionnement dans un ordre déterminé, des pages du livre en cahier, afin qu'après pliage, les pages se suivent dans le bon ordre.

**INFOGRAPHIE** : ensemble des techniques de création et de traitement électronique de textes, d'images, d'illustrations...

**ITALIQUE** : caractère dont les jambages sont inclinés, ce terme s'oppose à "romain".

## J

**JUSTIFICATION** : composition d'une ligne de texte sur une largeur donnée, largeur d'une colonne.

## L

**LETTRINE** : première lettre d'un texte ou d'un paragraphe composée en corps plus grand.

## M

**MAQUETTE** : projet d'édition, en rough ou finalisée, tentant de donner l'aspect de ce que sera l'exemplaire imprimé.

## O

**OFFSET** : procédé d'impression au moyen système

d'impression à rouleaux.

## P

**PAGE** : recto ou verso d'une feuille imprimée ou non (1 feuille = 2 pages).

**PAGINATION** : numérotage des pages

**P.A.O.** : Publication Assisté par Ordinateur, processus informatisé de mise en page ou de création de maquette.

**PIQUIRE** : opération de brochage destinée à maintenir à l'aide de piques métal les différentes pages d'une brochure (brochure deux piques métal, principe des agrafes).

**POLICE** : ensemble des éléments et signes alphabétiques composant un caractère dans un corps et une graisse donnée.

## Q

**QUADRICROMIE** : décomposition photochromique dans les 3 couleurs primaires plus le noir..

## R

**RAINAGE** : écrasement du papier pour création d'un filet afin de faciliter un pliage net.

**RAME** : 500 feuilles identiques d'un certain format de papier.

**RAMETTE** : 500 feuilles de papier dans un format obtenu par massicotage d'une rame. Le format le plus courant est le A4

**RECTO** : face d'une feuille, la première imprimée. Page de droite dans un livre. Antonyme : Verso.

**ROTATIVE** : machine à imprimer en continu, utilisant du papier en bobines destinée aux tirages importants.

## S

**SCANNER** : numériser une image à partir d'un support papier. Permet une transformation en fichier numérique.

## T

**TIRAGE** : action d'imprimer. Quantité d'exemplaires d'une impression.

V

VERNIS : protection pour éviter les salissures... Il peut être mat, brillant ou satiné.

VERSO : partie de la feuille imprimée en second ou page 2 d'un feuillet.

W

X

Y

Z

## **Épilogue**

Vous êtes maintenant éclairé sur ce qui vous attend. Bienvenu dans le monde de l'édition.

Vous avez dans vos mains le B-A-BA pour comprendre et savoir ce que vous voulez faire avec vos écrits. Vous pourrez trouver des ouvrages bien plus détaillés que celui-là en fonction des thèmes des connaissances que vous souhaitez développer à présent.

Sachez que malgré tout, la plus belle des choses est votre capacité à écrire et non celle de vendre vos écrits.

Le reste de la route, la forme du chemin c'est dorénavant à vous de la tracer...

Alors, bonne route !

**FIN**

Cet ouvrage a été imprimé en France par  
Lulu.com

décembre 2011

Composé et édité par Corinne OZENNE Editions  
3 place du Champ de Foire  
16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE

[www.coeditions.fr](http://www.coeditions.fr)

dépôt Légal: décembre 2011  
ISBN 978-2-9537844-4-2